

On ne vous dit pas toute la vérité ...

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Il est dit que le CHSCT est créé : vrai et **FAUX**. Même si une délibération a été effectivement voté en 2014, l'article 58 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 prévoit que le CHSCT doit être réuni au minimum 3 fois dans l'année ce qui n'est pas le cas à Hénin-Beaumont. La CRC invite la collectivité à procéder à une analyse approfondie des causes d'absences pour maladie afin de prendre les mesures préventives appropriées - Ou en est cette étude

Il est dit que les formations ne sont pas refusées mais « reportées » mais que quand il y a un refus, cela vient du responsable hiérarchique. **FAUX** : Comment expliquer alors, que certains agents ont systématiquement leurs formations refusées chaque année, alors que le directeur de service a émis un avis favorable ?

Il est dit qu'il y a eu consultation des représentants syndicaux quand à la fixation du nombre de siège au CT : vrai et **FAUX**. Si on considère que envoyer un simple mail aux représentants syndicaux, de ne leur apporter aucune réponse et de ne pas tenir compte de leur avis, dans ce cas oui il y a eu consultation.

Il est dit que la municipalité aurait pu fixer un nombre de délégués syndicaux inférieurs au nombre de représentants de la collectivité au Comité Technique afin de museler les syndicats : **FAUX** : Le nombre des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public peut être inférieur à celui des représentants du personnel, mais l'assemblée délibérante a la possibilité de maintenir le paritarisme entre les deux collèges. (loi n°2010-751 du 5 juillet 2010).

Il est dit que les agents sont heureux de venir travailler : **FAUX** : Comment expliquer que de plus en plus d'agents communaux contactent les différentes sections syndicales afin de leur faire part de leur mal-être. Et combien d'agents sont actuellement en arrêt maladie ?

Il est dit qu'il y a eu obligation de supprimer les jours de congés aux agents suite au « RECOMMANDATIONS » de la CRC. **FAUX** : Pourquoi de nombreuses collectivités décident de ne pas enlever de jours de congés voir pour certaines d'en ajouter. Et dans ce cas pourquoi ne pas tenir compte des remarques de la CRC concernant le futur crématorium.

AGENTS : rejoignez-nous, faites valoir vos droits.

Certes vous avez des devoirs et on se fait un malin plaisir à vous le rappeler.

Vous avez également des droits et ces droits sont de plus en plus passés sous silence.

SUD Collectivités Territoriales – Section d'Hénin-Beaumont